

Questions orales

d'appels d'offres afin d'aider non seulement les éleveurs de bétail de boucherie, mais aussi les consommateurs.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, on achète toujours de la viande canadienne quand c'est possible, peu importe le ministère.

* * *

[Français]

LA FONCTION PUBLIQUE

ON SUGGÈRE L'ÉTABLISSEMENT D'UN CONSEIL D'ARBITRAGE OBLIGATOIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable président du Conseil du Trésor.

Il nous répète depuis une semaine que les cols bleus actuellement en grève ont le droit de faire la grève, que leur grève est légale. Cela est vrai, mais je voudrais que le ministre dise si le gouvernement ou son ministère étudient présentement l'opportunité, et peut-être la nécessité, d'établir un conseil d'arbitrage obligatoire pour mettre enfin un terme aux abus que constituent les grèves en série à travers le Canada, y compris celles des employés fédéraux?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, l'honorable député a eu l'occasion de se prononcer sur ce sujet lorsque la loi a été adoptée en 1967. Il aura encore l'occasion de se prononcer bientôt, car un comité de la Chambre et du Sénat étudie les recommandations du rapport Finkelman. Cette question sera débattue par les députés, et l'honorable député pourrait peut-être aller faire valoir ses vues au comité.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Je remercie le ministre de sa gentille invitation. Je serai certainement au comité pour discuter du problème. Mais d'ici là, le ministre ne serait-il pas bien avisé de recourir aux bons offices de Louis Laberge, de Dédé Desjardins et de Fernand Daoust, de Montréal?

M. Chrétien: Monsieur le président, je n'ai rien à voir avec ces trois chefs syndicaux. Ils ne sont pas mêlés aux associations d'employés de la Fonction publique. Je suis heureux d'apprendre que le député de Témiscamingue voudra bien à l'avenir aller devant un comité.

* * *

[Traduction]

LES FINANCES

DEMANDE DE DÉPÔT DES DONNÉES RELATIVES À L'AUGMENTATION DES DÉPENSES DE 1962 à 1972

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Je m'excuse de ne pas lui en avoir donné préavis; j'espère qu'il me donnera la réponse la plus rapidement possible. Les dépenses du gouvernement fédéral font l'objet de critiques de plus en plus nombreuses et bien des gens considèrent celles-ci comme la cause principale de l'inflation; le ministre accepterait-il de fournir bientôt à la Chambre les données relatives à l'augmentation des dépenses publiques de 1962 à 1972, compte tenu de l'inflation, afin de montrer que ces dépenses ne constituent pas

[M. Hurlburt.]

la principale cause d'inflation, contrairement à ce qui a été dit?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis certain que, réflexion faite, le député verra qu'il devrait demander ces renseignements d'une autre manière.

* * *

● (1550)

L'ÉNERGIE

PRODUITS PÉTROLIERS—L'OPPORTUNITÉ DE CONSULTATIONS QUANT À L'INCIDENCE DES HAUSSES SUR L'INFLATION

M. Jim Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Avant de publier les nouvelles lignes directrices sur les prix de l'huile de chauffe, a-t-il communiqué avec l'industrie relativement aux conséquences que la hausse des prix du carburant pour moteurs diesels et du mazout de chauffage aura sur l'inflation?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): L'industrie nous a fait parvenir des demandes fondées sur ses frais réels et, comme je l'ai indiqué au député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles, ces frais varient beaucoup d'une société et d'une région à l'autre. Cette fois-ci, au lieu d'autoriser une augmentation générale, nous avons permis à chaque société d'augmenter les prix autant qu'elle l'avait demandé parce que nous estimions que la concurrence aurait un effet stabilisateur. En outre, bien entendu, diverses circonstances justifient le fait que les prix varient.

M. Gillies: Le ministère a-t-il calculé les conséquences de ce changement sur le taux de l'inflation? Comment ce changement cadre-t-il avec l'hypothèse du gouvernement selon laquelle la meilleure façon de combattre l'inflation consiste à adopter un programme volontaire quelconque? Cette mesure semble aller à l'encontre de la politique générale du gouvernement qui vise à combattre l'inflation grâce à des lignes directrices appliquées volontairement.

M. Macdonald (Rosedale): La mesure en question vise des prix qui, sauf pour une modification mineure apportée en mai, n'ont pas augmenté depuis 18 mois. Bien sûr, le gouvernement continue à traiter cette industrie différemment des autres industries du Canada puisque le contrôle des prix qu'il y exerce ne s'applique pas à l'industrie en général. Nous n'avons pas besoin d'appliquer les mêmes techniques d'exhortation à l'industrie du pétrole parce que, de fait, le gouvernement exerce un contrôle sur le prix de gros du pétrole depuis décembre 1973.

M. Gillies: Avant d'apporter ce changement, le ministère du ministre ou celui des Finances ont-ils calculé quelles en seraient les conséquences inflationnistes pour l'économie canadienne?

M. Macdonald (Rosedale): Nous ne pouvions être sûrs de la mesure dans laquelle cette hausse se propagerait. On a toutefois pensé qu'étant donné le très important surplus de pétrole brut et de produits pétroliers qu'on a présentement à l'échelle internationale, il est probable que cette hausse globale ne se répercuterait pas sur les prix de détail. Il est difficile de faire un calcul précis pour le moment. On peut s'attendre à une légère hausse probable, mais rien de comparable avec ce qui se passerait si nous